



Cour des comptes

Le Président

Abidjan, le 01 OCT. 2024

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

La Cour des comptes recrute des Magistrats pour exercer les fonctions de Conseillers-maîtres, de Conseillers référendaires et d'Auditeurs.

Les conditions et les modalités de recrutement sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes : www.courdescomptes.ci

Les dossiers de candidature sont reçus avant le 15 novembre 2024, délai de rigueur, au Secrétariat Général de la Cour des comptes sis à Abidjan Cocody Angré 7^{ème} tranche, cité cascade, téléphone 27 22 52 21 93.

Les anciens dossiers déposés à la Cour des comptes doivent être renouvelés selon les conditions et les modalités indiquées sur le site web.

Seuls les candidats dont les dossiers auront retenu l'attention de la Commission de recrutement seront contactés par la Cour des comptes.

CONDITIONS ET MODALITES DE RECRUTEMENT

Dans le cadre du renforcement de ses capacités, la Cour des comptes recrute des Magistrats pour exercer les fonctions de Conseillers-maîtres, de Conseillers référendaires et d'Auditeurs.

Les candidats non fonctionnaires doivent satisfaire aux conditions de l'article 17 du statut de la magistrature, à savoir :

- Etre de nationalité ivoirienne ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique nécessaires à l'exercice de ses fonctions et être reconnu indemne ou définitivement guéri de toute affection donnant droit à un congé de longue durée ;
- Etre âgé de 40 ans au plus au 31 décembre 2024.

Les candidats déjà fonctionnaires sont dispensés de ces formalités.

Les candidats doivent, en outre, satisfaire aux exigences suivantes :

- Pour les candidats au poste de Conseiller-maître

Conformément à l'article 26 de la loi organique n°2018-979 du 27 décembre 2018 relative à la Cour des comptes, les Conseillers-maîtres sont des magistrats hors hiérarchie du groupe B choisis parmi :

- 1- Les magistrats hors hiérarchie et les magistrats appartenant depuis deux ans au moins au 1^{er} groupe du 1^{er} grade ;
- 2- Les professeurs titulaires ou les maîtres de conférence des Faculté de Droit, des Sciences économiques et de gestion ayant au moins dix années de pratique professionnelles ;
- 3- Les personnalités titulaires du doctorat en droit ou en sciences économiques et de gestion connues pour leur compétence en matière juridique, économique et financière comptant quinze années au moins de pratique professionnelle dans l'administration publique ;
- 4- Les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière juridique, économique, financière ou disposant d'une expérience et d'une expertise technique avérée et particulièrement utile au bon exercice des contrôles de la Cour et ayant au moins quinze années d'expérience pratique dans l'administration publique.

- Pour les candidats au poste de Conseiller référendaire

Conformément à l'article 27 de la loi organique sur la Cour des comptes, les Conseillers référendaires sont des magistrats du premier grade. Ils sont choisis parmi :

- 1- Les magistrats appartenant depuis trois ans au premier groupe du deuxième grade ;
- 2- Les titulaires d'un diplôme du troisième cycle ayant au moins dix années d'expérience professionnelle en matière juridique, économique, financière ou de gestion ;
- 3- Les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière juridique, économique, financière ou disposant d'une expérience et d'une expertise technique avérées et particulièrement utiles au bon exercice des contrôles de la Cour et ayant au moins dix années d'expertise pratique.

- Pour les candidats au poste d'Auditeur

Conformément à l'article 29 de la loi organique relative à la Cour des comptes, les Auditeurs sont des magistrats du deuxième grade. Ils sont choisis parmi :

- 1- Les magistrats du deuxième grade ;
- 2- Les titulaires de la maîtrise, du master 2 ou équivalent en droit, en sciences économiques ou de gestion, diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration ;
- 3- Les titulaires de la maîtrise, du master 2 ou équivalent en droit, en sciences économiques ou de gestion ou des personnalités reconnues pour leur compétence en matière juridique, économique, financière ou de gestion et ayant au moins cinq années d'expérience pratique.

Les dossiers de candidature seront reçus au plus tard le 15 novembre 2024, délai de rigueur, tous les jours ouvrables de 09h00 à 14h00 au siège de la Cour des comptes, sis à Abidjan Cocody Angré, 7^{ème} tranche, cité Cascades, téléphone 27 22 52 21 93.

Les dossiers doivent comporter toutes les pièces justificatives nécessaires pour attester que le candidat remplit les conditions requises.

Les anciens dossiers déposés à la Cour des comptes doivent être repris en tenant compte des conditions et des modalités ci-dessus.

Seuls les candidats dont les dossiers de candidature auront retenu l'attention de la Commission de recrutement seront contactés.